

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 4 mai 2020 à 19 h par voie de vidéoconférence sur Messenger.

Présents par voie électronique sur Messenger :

Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Monsieur Albin Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Marion Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Synnott, conseiller

Assistent également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence du maire M. Joël Côté qui ouvre la séance.

2020-05-537

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par [indiquer ici le moyen de communication choisi].

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.

2020-05-538

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 avril 2020®
- 4) Acceptation des déboursés d'avril 2020®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Demande d'acquisition terrain d'investissement Québec®
- 7) Soutien au secteur touristique®
- 8) Avis de motion modification règlement 200 ®
- 9) Suivi du maire et des conseillers
- 10) Correspondance;
- 11) Varia;
- 12) Période de questions
- 13) Levée de l'assemblée®

2020-05-539

Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 avril 2020

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité de conseillers présents que les procès-verbaux du 6 et du 20 avril 2020 soient adoptés tels que présentés par le Secrétaire-trésorier.

2020-05-540

Acceptation des déboursés d'avril 2020

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursée d'Avril 2020 soit adopté tel que présenté.

2020-05-541

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 avril 2020; en conséquence, après discussion, il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 29,823.77 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

2020-05-542

Acquisition terrain d'Investissement Québec

Considérant que la municipalité désire implanter une œuvre conçue avec la locomotive du Grand-Sault qui doit être sortie de terre cet été;

Considérant la proximité historique du terrain que possède Investissement Québec de l'endroit où le train amenait le bois et papier aux goélettes près du quai qui y était érigé à l'époque;

Considérant que la municipalité y possède déjà un parc avec Bouger la Mémoire;

Il est proposé par Marion Boucher et résolut unanimement que la municipalité fasse une demande auprès d'Investissement Québec, de lui céder une autre parcelle de terrain adjacent à Bouger la mémoire, pour y installer la locomotive.

2020-05-543

Soutien au secteur touristique

Considérant qu'en vertu de l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut décréter qu'elle abolit la pénalité qu'elle avait fixée sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir;

Considérant que la pandémie de Covid-19 risque d'affecter les entreprises liées au tourisme cet été;

Considérant que la municipalité veut soutenir ses entreprises et son économie touristique;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement d'annuler les intérêts sur paiement de taxes en retard pour les entreprises du secteur touristique qui ne seront pas en mesure de payer selon la cédule prévu, avant le 31 décembre 2020.

2020-05-544

avis de motion modification règlement 200

Avis de motion est donné par Sylvie Langlois, qu'à une prochaine séance régulière du conseil, sera présenter et adopté des modifications au règlement 200 portant sur la circulation et le stationnement.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

Correspondance

Monsieur le Maire fait lecture des diverses correspondances.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2020-05-545

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h35.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général